



## Micro entreprise attestation qualification

-----  
Par TUT03

Bonjour

un artisan (BTP maçonnerie et travaux de second oeuvre) prend sa retraite après 30 ans d'activité et souhaite créer une micro entreprise pour des travaux de second oeuvre, il n'a pas de diplôme mais a 30 ans d'expérience...

que doit il fournir pour obtenir une attestation de qualification, indispensable pour la création de sa micro entreprise ?

La Chambre de Métiers connaît parfaitement son ancien statut d'artisan mais semble vouloir s'en tenir à un refus net faute de CAP au premier abord

-----  
Par morobar

Bonjour,  
voir la V A E ou validation des acquis de l'expérience.

ici:

[url=https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077]https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077[/url]

-----  
Par TUT03

non il ne s'agit pas de cela, il ne va pas faire une VAE à 63 ans

je parle de la demande d'attestation délivrée par la chambre de métiers sur justificatif des 3 ans d'expérience, quoi fournir pour un ex artisan pour justifier de cette expérience à son propre organisme consulaire ?

-----  
Par jodelariege

bonjour  
peut être demander à son ancien employeur de faire une attestation écrite...?

-----  
Par TUT03

il a été artisan pendant plus de 40 ans...

j'ai réussi à réunir la copie des contrats RC pro pour les activités de maçonnerie, électricité et plomberie, ainsi que les attestations de cotisations urssaf sur plusieurs décennies

en espérant que cela suffira pour la Chambre de Métiers